

Conforme au décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 pris en application de l'article 5 de loi n°89-462 du 6 juillet 1989
Tarifs en vigueur au 01/01/2024

Honoraires de location - Part locataire et propriétaire – Baux d'habitation		
SUPERFICIE DES LOGEMENTS	HONORAIRES LOI ALUR	FORFAIT REGIE DUPRONT *
De 0 m ² à 50 m ²	Entre 0 € et 550 €	- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8.00 €/m ² - Etat des lieux entrants : 3.00 €/m ²
De 51 m ² à 70 m ²	Entre 561 € et 770 €	Forfait de 550 € TTC
De 71 m ² à 90 m ²	Entre 781 € et 990 €	Forfait de 700 € TTC
Supérieur à 91 m ²	A partir de 1001 €	Forfait de 800 € TTC
Honoraires de location - Part locataire et propriétaire – Autres baux		
/	/	Un mois de loyer charges et taxes comprises

*Il comprend la visite, constitution du dossier, rédaction du bail et l'état des lieux entrant.

Taux de gestion à la charge du propriétaire 6.00 % HT soit 7,20 % TTC.

Rémunération au forfait pour les prestations variables non incluses dans le forfait à la charge du propriétaire			
Prestations	HT	TVA**	TTC
Aide à la déclaration	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Remise du dossier à l'huissier/assurance + suivi	100.00 €	20.00 €	120.00 €
Frais administratifs/Lot	10.42 €	2.08 €	12.50 €
Assurance Loyers Impayés avec ou sans vacances locatives	/	/	2.60% ou 4.50%
Gestion Assurance Loyers Impayés / quittancement	/	/	0.40%
Assurance Protection Juridique (Prix incluant les 15.00 € de frais de gestion)	/	/	99 à 135 €***
Assurance Propriétaire Non Occupant (Prix incluant les 15.00 € de frais de gestion)	/	/	77 à 222 €***
Vacation pendant heures ouvrables****	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Vacation Représentation à l'Assemblée Générale ou tout autre organisme	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Déclaration de sinistre	25.00 €	5.00 €	30.00 €
Suivi dossier sinistre (Vacation par heure****)	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Renouvellement bail commercial : Loyer inférieur à 6000 € annuel CC et TTC (Forfait)	500.00 €	100.00 €	600.00 €
Renouvellement bail commercial : Loyer supérieur à 6000 € annuel CC et TTC	12.51 %	2.49 %	15.00 %
Rémunération au forfait pour les prestations variables à la charge du locataire			
Avenant au bail	80.00 €	16.00 €	96.00 €

**Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur, le montant TTC évoluera en fonction du taux de TVA

*** Selon type de bien (Garage, Appartement, local) **** Heures ouvrables du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Les honoraires définis ci-dessus sont susceptibles d'être révisés chaque année.

